

Technologies et vie privée: à l'heure des choix de société

5^e Rapport quinquennal de la CAI

Me Jean Chartier
Président

Université de Montréal
17 janvier 2012



Commission d'accès
à l'information
du Québec



Rapport sur la mise en œuvre

- de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et,
- de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*





1. La protection des renseignements personnels à l'ère numérique

La protection des renseignements personnels à l'ère numérique

- **Défis:**
 - Information préalable à l'expression du consentement
 - Expression du consentement
- **Recommandations:**
 - Adoption de politiques de confidentialité simplifiées
 - Adoption de pictogrammes de protection





2. Les natifs du numérique

Les natifs du numérique

- **Défis:**
 - Présence massive des jeunes sur les réseaux sociaux
 - Paramètres de confidentialité
 - Divulcation de renseignements permettant de les identifier et de les suivre à la trace
 - Traitement de ces renseignements par les entreprises
- **Recommandations:**
 - Mise en place de programmes visant à éduquer les jeunes aux enjeux des TI et du Web 2.0.
 - Modifier les lois pour encadrer le profilage des jeunes



Les natifs du numérique

Action de sensibilisation

La CAI diffuse du matériels (signet, affiche, dépliant) produit par l'AFAPD

Objectifs:

- responsabiliser les jeunes
- leur donner les outils nécessaires pour les aider:
 - à faire les bons choix,
 - à comprendre les conséquences de leurs activités en ligne, et
 - à développer une certaine « pudeur numérique »



Commission d'accès
à l'information
du Québec



3. La déclaration des failles de sécurité

La déclaration des failles de sécurité

- **Défis:**
 - Mise en œuvre et application de mesures de sécurité efficaces et efficientes
 - Circonscrire rapidement la faille pour minimiser les conséquences pour les personnes concernées
- **Recommandation:**
 - Imposer aux organismes publics et aux entreprises
 - une obligation de déclaration des failles impliquant des renseignements personnels
 - à la CAI





4. La fonction de responsable dans le secteur privé

La fonction de responsable dans le secteur privé

- **Défis:**
 - Identifier le bon interlocuteur pour obtenir une copie de son dossier ou pour faire rectifier ses renseignements personnels
 - Promouvoir la protection des renseignements personnels dans les entreprises
- **Recommandations:**
 - Création de la fonction de responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé





5. Le passage de la transparence au gouvernement ouvert

Le passage de la transparence au gouvernement ouvert

- **Défis:**
 - Libération des données publiques
 - Participation et collaboration entre les décideurs publics et la société civile
 - Respect des droits (vie privée, droit d'auteur, etc.)
- **Recommandations:**
 - Élargir le *Règlement sur la diffusion* à l'ensemble des organismes publics
 - Instaurer un débat public pour établir un modèle pour l'ouverture du gouvernement québécois





6. Le délai pour motiver un refus d'accès à un renseignement

Le délai pour motiver un refus d'accès à un renseignement

- **Défis:**
 - Demande d'accès
 - délai pour répondre
 - restrictions à l'accès aux documents des organismes publics
 - impérative **vs.** facultative
 - Rétablir l'équilibre entre les parties
- **Recommandations:**
 - Établir un délai de rigueur emportant déchéance pour les restrictions facultatives
 - tant dans les secteurs public que privé





7. La représentation par avocat devant la Commission

La représentation par avocat devant la Commission

- **Défis:**
 - Qualité de la personne pouvant agir pour le compte d'une personne morale devant la CAI
- **Recommandations:**
 - Engager une réflexion afin d'analyser la pertinence et la nécessité d'assouplir les exigences de la *Loi sur le Barreau*





8. L'assujettissement des organismes dont le fonds social fait partie du domaine public

L'assujettissement des organismes dont le fonds social fait partie du domaine public

- **Défis:**
 - Sont des organismes publics ceux « dont le fonds social fait partie du domaine de l'État » (art. 4 *Loi sur l'accès*)
 - détenu en totalité **vs.** détenu en partie
- **Recommandations:**
 - Modifier la *Loi sur l'accès* afin d'assujettir tous les organismes dont le fonds social est détenu à plus de 50% par l'État



9. Les pouvoirs d'enquête et l'immunité des membres de la section juridictionnelle de la Commission

Les pouvoirs d'enquête et l'immunité des membres de la section juridictionnelle

- **Défis:**
 - Corriger une lacune créée par la révision de la *Loi sur l'accès* en 2006
- **Recommandations:**
 - Accorder à tous les membres de la CAI les pouvoirs et les immunités des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*



Merci de votre attention!



Commission d'accès
à l'information
du Québec